

Zeitschrift: Éducateur et bulletin corporatif : organe hebdomadaire de la Société Pédagogique de la Suisse Romande

Herausgeber: Société Pédagogique de la Suisse Romande

Band: 97 (1961)

Heft: 16

Heft

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 02.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

S76
Dieu Humanité Patrie

EDUCATEUR

ET BULLETIN CORPORATIF

ORGANE HEBDOMADAIRE DE LA SOCIÉTÉ PÉDAGOGIQUE DE LA SUISSE ROMANDE

Rédacteurs responsables: Educateur, André CHABLOZ, Lausanne, Clochetons 9; Bulletin, G. WILLEMIN, Case postale 3, Genève-Cornavin.
 Administration, abonnements et annonces: IMPRIMERIE CORBAZ S.A., Montreux, place du Marché 7, téléphone 62798. Chèques postaux II b 379
 PRIX DE L'ABONNEMENT ANNUEL: SUISSE FR. 15.50; ÉTRANGER FR. 20.- • SUPPLÉMENT TRIMESTRIEL: BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE

jeux
du
printemps

*Au jardin de ma tante,
 Les filles sont pensives et les garçons rieurs,
 Au jardin de ma tante,
 On y rêve et l'on y chante, on y pleure
 et on y chante
 De vieilles chansons de France ou d'ailleurs.*

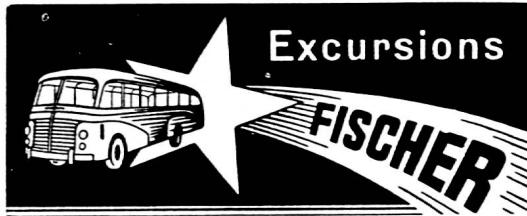
Th. Klingsor



Tout pour les sports
Tout pour le camping
Tentes André Gamet

Calame Sports

Rue Neuve 3, La Chaux-de-Fonds Tél. (039) 2 92 42



Marin - Neuchâtel
Transports en tous genres
TAXIS Tél. (038) 7 55 21
Demandez nos devis pour courses d'école
Autocars modernes Voyages organisés Noces

CHEMIN DE FER

Lausanne - Echallens - Bercher



Nombreuses promenades
dans la riante campagne vaudoise
Conditions spéciales pour voyages en groupe
Billets du dimanche toute l'année

auberge

Nos bonnes spécialités de campagne
Les vins de la Ville de Lausanne
Salles pour sociétés et écoles

GLUNTZ Pierre Tél. (021) 4 41 04
(pour décembre, prix spéciaux pour écoles)

du chalet-à-gobet



lac lémán

Pour la joie de vos élèves et votre détente personnelle, prévoyez dans vos projets de course un parcours sur les bateaux de la

COMPAGNIE GÉNÉRALE DE NAVIGATION

Conditions très avantageuses pour écoles et sociétés
Tél. Lausanne 26 35 35 — Tél. Genève 24 46 09

Pour vos vacances ou voyages
Pour votre nécessaire détente

Demandez aux

Voyages Fert & Cie à Genève

les guides et programmes gratuits
pour circuits, voyages, croisières

- ◆ Dites-leur ce qui vous intéresserait
- ◆ Recommandez-vous de l'« Educateur »



Hôtel restaurant de Corbettaz

R. Zamoting-Boi
Tél. (021) 56 71 20

30 lits — Dortoir 50 places
Arrangements pour sociétés et écoles
Narcisses
Salles pour banquets et noces

hôtel

(Auberge de Jeunesse)
MONTFAUCON (Jura)

du pré petitjean

Endroit idéal et avantageux pour
courses scolaires et camps de vacances
Tél. (039) 4 81 06

Famille Louis Bregnard

hôtel

VAUD

Le nouveau règlement

Au moment où ces lignes paraîtront, vous aurez vraisemblablement déjà reçu le nouveau règlement d'application de la loi sur l'instruction publique.

Le comité central a disposé quelques jours avant vous d'une épreuve de ce document et le bulletinier en fera une analyse détaillée prochainement ; pour l'heure, nous voulons simplement vous communiquer notre impression à la première lecture de ce texte.

Nous savions, certes, qu'un règlement d'application ne peut être plus large que la loi qu'il précise et nous savions aussi que la loi primaire du 25 mai 1960 n'apportait pas beaucoup d'innovations à la loi antérieure. Mais nous pensions que le nouveau règlement tiendrait compte, dans une certaine mesure tout au moins, de l'évolution qui se précise actuellement dans le domaine de l'éducation et de l'instruction.

Prenons quelques exemples :

Art. 8 : **Frais de transport des élèves.** L'Etat et les communes peuvent prendre à leur charge, par parts égales, les frais de déplacement des élèves fréquentant les classes organisées en cercles scolaires. Nous avions demandé : L'Etat et les communes prennent à leur charge... Nous ne comprenons pas pourquoi les élèves primaires ne sont pas déchargés de ces frais alors que les élèves du degré secondaire le sont spontanément.

Art. 16 à 18 : **Division de l'année scolaire et heures d'école.** Nous avions demandé que « peut accorder » soit remplacé par « accordé » au sujet du relâche de février. Cette remarque a non seulement été écartée, mais le nouveau règlement ajoute : « Cette interruption est imputée sur la durée générale des vacances. »

Lors de la présentation de notre rapport, nous avions offert notre collaboration pour l'étude du problème du nombre d'heures hebdomadaires en précisant : « Il ne s'agit pas de diminuer les heures pour les maîtres ; les heures supprimées pouvant devenir des heures de leçons surveillées ou permettre aux maîtres d'avoir des demi-classes pour certaines heures, pour certaines disciplines. » Chacun sait, en effet, que les horaires hebdomadaires des écoliers primaires vaudois sont parmi les plus chargés du monde.

Notre voeu de voir diminuer le nombre d'heures d'école par semaine n'a pas été retenu pour les degrés moyen et supérieur et les heures d'école continuent d'être réparties sur tous les jours ouvrables comme par le passé. (Remarquons toutefois que le Département envisage d'éventuelles dérogations qui devront lui être soumises.)

Art. 165 : **Activité du médecin scolaire.** e) Il (le médecin scolaire) peut examiner ou faire examiner un membre du personnel enseignant dont l'état de santé lui paraît déficient...

Nous avions insisté tout spécialement pour que le texte soit modifié et dise : e) Il peut conseiller à un membre du personnel enseignant dont l'état de santé lui paraît déficient de se faire examiner par un médecin. Le texte actuel peut permettre d'inadmissibles atteintes à la personne.

Nous serions partiaux si nous ne relevions pas également quelques améliorations apportées par ce nouveau règlement. Nous pensons tout spécialement aux maîtresses de couture itinérantes (art. 271) qui voient leur statut précisé et amélioré : 28 heures hebdomadaires pour un poste complet et indemnité de déplace-

VAUD

ment de 20 ct. par km. Signalons aussi que « le candidat peut choisir en cas de nomination simultanée le même jour ». (art. 250).

Notre impression, notre sentiment ? La déception. Nous avions essayé tous (rapporteurs des sections, des associations, et CC) de nous placer sur un plan supérieur ; nous avions volontairement mis une sourdine à des requêtes qui auraient pu paraître mesquines ; et nous nous étions arrêtés à des propositions qui visaient presque toutes à un meilleur développement de la personne de l'enfant ; nous avons été fort peu compris ; nous le regrettons vivement.

Si nous sommes déçus, nous sommes également perplexe quant à l'évolution de notre école vaudoise. Nous aimerais voir s'amorcer enfin la réforme de structure dont on parle partout.

Comme vous voyez, chers collègues, la tâche de la SPV n'est pas terminée... Le CC

Futures élèves ménagères - Apprentissages

Nous pensons rendre service à de nombreux collègues en donnant ici quelques renseignements sur l'entrée en classe ménagère et les possibilités (ou les impossibilités !) de remplacer cette année de classe ménagère par autre chose.

Remarquons d'abord que, dans la loi du 25 mai 1960 sur l'instruction publique, l'enseignement ménager est qualifié de « postscolaire », ce qui pourrait laisser croire qu'il est indépendant des dispositions concernant la scolarité. Il n'en est rien : l'instruction publique primaire et l'enseignement ménager postscolaire sont régis par la même loi sus-mentionnée ; administrativement, l'enseignement ménager fait donc partie de la scolarité obligatoire.

L'article 18 de la Constitution vaudoise dit, à l'alinéa 5 : « Chacun est tenu de veiller à ce que ses enfants ou pupilles fréquentent les écoles publiques primaires ou de pourvoir, sous le contrôle de l'autorité scolaire, à ce qu'ils reçoivent une instruction au moins égale à celle qui se donne dans ces établissements. »

Par ailleurs, la loi du 25 mai 1960 précise à l'article 2 : « L'instruction primaire est obligatoire pour les enfants domiciliés ou résidant dans le canton et réalisant les conditions d'âge des articles 130 et suivants de la présente loi... »

Et l'article 131 : « ... Elles (les filles) sont ... tenues de suivre, de 15 à 16 ans, l'enseignement ménager postsco-

sommaire SPR

Partie corporative. — Vaud. Le nouveau règlement — Futures élèves ménagères — Puisque école à la montagne il y a... — Aux maîtresses de travaux à l'aiguille des districts de La Côte — Cours d'éducation de la motricité — Cours de football — Postes au concours — Guilde de travail — Armand Rouiller a exposé — † R. Ogay — Genève. Centre d'information UIG — Voyage en Chine — Concert des « Arts et Loisirs » — Neuchâtel. Du rapport du DIP sur l'examen 1960 — Voyage aux Pyrénées — Erratum — Jura bernois. Bienvenue à de nouveaux collègues — En feuilletant le rapport annuel de la SIB — Divers. Service de placement — Service d'échange SPR — Ligue suisse pour la littérature de la jeunesse — Société suisse de médecine sportive.

laire... Les jeunes filles qui reçoivent leur enseignement ménager dans un internat sont tenues de suivre l'école primaire jusqu'au 15 octobre de l'année où elles ont 15 ans révolus.

« Les jeunes filles qui effectuent l'apprentissage du service de maison peuvent être dispensées de l'enseignement ménager postscolaire et libérées de la scolarité par le Département si elles sont au bénéfice d'un contrat d'apprentissage officiel... »

La situation est donc claire pour les jeunes filles domiciliées ou résidant dans le canton.

Mais qu'en est-il si les parents désirent « expatrier » leur fille de 15 ans, en Suisse allemande par exemple ? Il n'y a aucune différence, pour la raison que **le domicile légal de l'enfant est celui de ses parents**. Résidant à Zoug par exemple, la jeune fille vaudoise de 15 ans dont les parents habitent Vevey est soumise à la loi **vaudoise** du 25 mai 1960. Ses parents devront donc fournir à l'autorité scolaire vaudoise la preuve que leur fille suit un enseignement ménager, ou bénéfice d'un contrat d'apprentissage ménager.

Il n'est pas dans notre intention de parler ici de l'inégalité créée par la loi du 25 mai 1960 entre filles et garçons de 15 ans. Les filles sont limitées en effet au seul apprentissage ménager. Les garçons au contraire peuvent entreprendre un apprentissage quelconque, avec une seule réserve, qui dépend de leur date de naissance : « ... Ceux (les garçons) qui atteignent l'âge de 15 ans révolus avant le 31 juillet peuvent être libérés par le Département lors des examens annuels de l'année en cours, s'ils sont au bénéfice d'un contrat d'apprentissage officiel. De même, ceux qui atteignent l'âge de 15 ans révolus entre le 1er août et le 31 décembre peuvent être libérés par le Département le 1er octobre s'ils sont au bénéfice d'un contrat d'apprentissage officiel. » (Loi article 130.)

Précisons que le présent article ne comporte, dans notre esprit en tout cas, aucune critique du système actuel ; il n'a pour but que d'éclairer des points qui ont souvent pu paraître obscurs.

Pour terminer, nous tenons à remercier M. Martin, chef de service de l'enseignement primaire, qui a aimablement répondu aux questions que nous lui avons posées à ce sujet, et qui a permis ainsi les mises au point ci-dessus.

Le comité central.

« Puisque école à la montagne il y a... »

Ma réaction aux propos suaves et enchanterous de Cl. H. Forney s'est voulue vive ; A. Gonthier l'a compris.

On ne polémise pas sur un tel sujet, tant tout est affaire de conception, de circonstances diverses, voire de goûts personnels.

J'aimerais, néanmoins, aborder à nouveau le sujet « école ». Je sais qu'on y peut faire du français, du calcul ou de l'allemand. Mais je prétends que c'est faux, parce que les conditions idoines ne sont pas réunies et que les enfants sont là pour jouir du plein air et pratiquer le ski.

Il faut bien, pourtant, « meubler » un certain nombre d'heures par jour, deux au maximum quand le temps est propice.

Et voici comment, depuis quelques années, j'ai fait taire tout sentiment de gêne face à mes élèves et leur évite ce que beaucoup considèrent comme un pessum.

Français : Le français amusant (épigrammes, rébus, définitions, épitaphes, anagrammes, etc.).

Arithmétique : Petits problèmes de logique, d'observation, de bon sens (minimum de calcul).

« **Entretiens** » : Dès le mois de décembre, je propose à mes élèves de choisir selon leur goût et leur intérêt un sujet sur lequel ils rédigent 3 ou 4 pages (c'est le plus souvent de la compilation). La lecture de ces pages par « l'auteur » fournit le prétexte à un entretien qu'animent élèves et maître. Exemples : Napoléon ; les plantes carnivores ; Daudet ; les CFF ; Chopin.



Le disque, souvent, vient heureusement compléter et illustrer « l'exposé » de l'élève.

Chant - solfège : Pour terminer, une supplique : veuille, ô dieu de la pédagogie ! que m'habitent : *le dévouement absolu, une bonne dose d'optimisme, et surtout beaucoup d'enthousiasme, de tact, de compréhension et de joie...* Cf. « Feuille d'Avis de Lausanne » du 21 mars... *Marcel Francfort.*

Aux maîtresses de travaux à l'aiguille des districts de La Côte

Le comité de votre association termine son mandat cette année. Quatre nouveaux membres devront être choisis parmi les maîtresses de travaux à l'aiguille des districts de La Côte : présidente, vice-présidente, secrétaire, membre adjoint.

Un peu de dévouement pour votre association ! Mme Peyer, présidente, chemin des Aubépines 9 à Lausanne, attend vos candidatures jusqu'au 15 mai.

Cours d'éducation de la motricité

Un cours de trois leçons est organisé par la section vaudoise en faveur des arriérés, à l'intention du personnel enseignant, des éducateurs, des parents.

La première leçon a été donnée par le professeur Rey, de Genève.

La deuxième, réservée à la pratique, aura lieu le 17 mai. Mme Dormoy, auxiliaire médicale, parlera de la psychorhythmie et de la maturation psycho-physiologique.

La troisième aura pour thème l'examen psychomoteur et la méthode « Bon départ ». Elle sera donnée par Mmes Staehelin et Jucker, psychologues, le mercredi 24 mai.

Invitation particulière au personnel enseignant.

Local : Salle de chant de l'Ecole supérieure de Villamont-Dessous.

Cout : 2 fr. la leçon.

Pour l'AVEA :
J. P. Regamey.

Cours de football

L'Association vaudoise des maîtres de gymnastique (AVMG) organise les mercredis après-midi 3 et 10 mai un cours de football pour les membres du corps enseignant. Rendez-vous devant la salle de gymnastique de La Sallaz à 14 h. 15. Invitation cordiale à tous.

Remboursement de la moitié des frais de voyage aux membres AVMG. Inscription obligatoire, en s'annonçant deux jours avant l'ouverture du cours au directeur M. J. Claret, Confrérie 4, Lausanne (tél. 24 49 22). Assurance facultative ; prime 2 fr. 80 par après-midi.

Pour le comité AVMG : R. Yersin.

Postes au concours

Champtauroz. Maîtresse de travaux à l'aiguille.
Gimel. Maîtresse de travaux à l'aiguille.
La Rippe. Instituteur primaire.
Sottens. Maitresse de travaux à l'aiguille.
Sottens. Instituteur primaire. Indemnité de résidence.
Puidoux. Maitresse de travaux à l'aiguille à Grandeneuve.
Roche. Maître de classe supérieure.

Guilde vaudoise de travail - Technique Freinet Stage pratique aux Chevalleyres s/Blonay

les 27 et 28 mai 1961

Pour la sixième fois, encouragée par la belle participation et l'ambiance sympathique qui a toujours régné, la Guilde organise un stage pratique de 1 jour et demi dans la maison de la colonie de vacances, appartenant à la ville de Lausanne, aux Chevalleyres-sur-Blonay.

A l'intention des collègues qui désirent s'initier aux techniques Freinet, nous prévoyons plusieurs ateliers parmi lesquels les participants choisiront celui de leur convenance.

De nombreux collègues sont prêts à vous aider et à vous démontrer de nouvelles techniques d'enseignement.

Ce stage intéresse donc aussi bien les enseignants expérimentés que les jeunes. En y participant, vous passerez des moments de belle camaraderie et de détente ; en même temps, vous apprendrez à rendre votre enseignement plus riche et plus vivant.

Les participants s'inscrivent pour l'un des ateliers suivants :

1. Atelier commission enfantine.
2. Atelier calcul vivant.
3. Atelier techniques d'impression : imprimerie, limographe, linogravure. Construction d'un limographe simple et peu coûteux.
4. Le texte libre et ses divers aspects.
5. Atelier activités artistiques.
6. Les plans de travail individuel et de travail collectif.
7. La correspondance interscolaire.
8. Les brevets.

Horaire prévu

SAMEDI 27 MAI

15 h. 15 : Arrivée des participants. (Départ gare de Lausanne : 14 heures ; départ gare de Vevey : 14 h. 41.)

15 h. 30 : Ouverture du stage ; organisation des ateliers et début du travail.

19 heures : Souper.

20 h. 30 : Exposés de deux expériences de voyages-échanges. Discussion générale sur les techniques, leurs avantages, les obstacles rencontrés dans leur introduction.

DIMANCHE 28 MAI

- 7 h. 30 : Déjeuner.
 8 heures : Suite du travail.
 12 h. 15 : Diner.
 13 h. 30 : Visite des ateliers ; présentation des divers travaux.
 14 h. 30 : Exposé de Mme Garès (Manguère), de Genève, sur « l'esprit communautaire chez les enfants ».
 16 heures : Clôture du stage.

Inscription

Les participants sont priés de s'inscrire, en mentionnant l'atelier choisi, auprès du secrétaire de la Guilde : **Marcel Yersin, instituteur, ch. du Levant 63, Lausanne, avant le 15 mai.**

La finance (logement, pension et matériel) de 10 à 12 fr., selon l'atelier, sera encaissée sur place.

Pour tout renseignement complémentaire, s'adresser au secrétaire : tél. (021) 24 05 69, à 10 heures.

Le comité.

Armand Rouiller a exposé

Notre collègue de Vullierens a été à nouveau l'hôte de la Galerie des Nouveaux Grands Magasins, ancienne Galerie du Capitole, à l'avenue du Théâtre. Les œuvres qu'il a soumises à la critique de ses amis, de ses admirateurs, des journalistes sont récentes, datées souvent de 1960 et sont la preuve d'un travail très grand, suivi, acharné. On a l'impression que Rouiller ne laisse échapper aucune occasion de s'exprimer, de traduire les émotions qu'il ressent devant tout ce qui est beau. Or, pour lui, les choses les plus humbles, souvent les plus inattendues, les plus quelconques parfois, sont belles quand elles sont caressées par cette lumière qu'il aime, qu'il sait faire vibrer un peu sourdement, avec retenue et émotion. Rouiller n'aime pas le clinquant, les effets faciles. Il est intérieur, réfléchi, va au fond des choses, pénètre son sujet pour en traduire ensuite toute la poésie tranquille et émouvante.

Ses paysages (il peint surtout des paysages) sont vrais (non léchés), clos, pensés, longuement étudiés, exprimés ensuite d'une façon personnelle, séduisante, toujours sensible et intéressante.

Quelques natures mortes soulignent la délicatesse de la palette de l'artiste. Nous venons de le dire, Rouiller est un artiste au sens complet du terme et nous nous réjouissons à la pensée qu'il est des nôtres et que de très nombreux collègues lui témoignent un intérêt qui ne faiblit pas d'une exposition à l'autre.

† Robert Ogay - 14 avril

Il n'est plus. Un mal sournois et implacable a eu raison de lui, un an et quelques jours après qu'il ait pris sa retraite, atteint par la limite d'âge. Toutefois, dès avril 1960 et jusqu'en novembre dernier, il tint encore, comme remplaçant, une classe O. P. au collège de Montriond, à Lausanne, classe pénible formée de retardés d'un ou deux, voire de trois ans.

Breveté en 1919, Ogay fut nommé à Commugny où il resta jusqu'en septembre 1932. Dès lors et pendant 28 ans, c'est à Lausanne qu'il enseigna, au collège de la Croix d'Ouchy surtout, sauf deux ans à Prélaz et huit mois à Montriond.

Sous une apparence un peu bourrue, Robert Ogay cachait un cœur sensible. Il aimait et défendait ses élèves. Cultivé, grand lecteur, il se tenait au courant de la production littéraire de notre temps et en jugeait avec une rare finesse. Musicien aussi jusqu'il dirigea pendant 28 ans la Chorale des agents de la police lausannoise.

GENÈVE

Centre d'information UIG

Liquidation du stock des cellux et cartons pour fiches

Restent quelques cellux format A6 et format carte à brocher. Mais il n'y a plus de cellux A5.

Des cartons A5 et A6 sont encore en vente au prix de 3 fr. respectivement 1 fr. 50 le cent. Ou à la pièce à 3 et 1 1/2 ct.

Nous remercions les collègues qui se sont approvisionnés à leur Centre, en mettant en pratique le proverbe qui dit qu'« on n'est jamais mieux servi que par soi-même ».

« Voyage en Chine », avec J. Leclerc

Globe-trotter numéro un de l'enseignement primaire genevois, notre collègue Jeannette Leclerc a rapporté de ses voyages, d'admirables clichés en couleurs, qu'elle commente avec talent, émaillant ses propos d'anecdotes amusantes.

C'est ainsi que le 26 avril dernier, au restaurant de la Patte d'Oie, nous pouvions suivre avec intérêt, les péripéties d'un voyage passionnant à travers la Chine, en passant par la Russie. Notre collègue s'est attachée à fixer l'image des beautés de la Chine impériale : palais aux toits vernissés, portiques ajourés, statues de pierre ou de bronze, dragons dorés. Elle a voulu, aussi, rapporter dans ses souvenirs en clichés, d'admirables frimousses de petits Chinois, graves ou malicieux. Nous sommes entrées, à sa suite, dans le temple où psalmodient les voix extraordinairement basses des lamas en robes rouges ; nous nous sommes faufilées derrière elle dans les rues bondées des vieux quartiers de Pékin ou de Shanghai ; avec elle, nous avons suivi le doux glissement des sampans sur le Yang-Tsé-Kiang, et escaladé les rochers où court l'interminable Muraille de Chine.

Merci à Jeannette Leclerc, d'avoir bien voulu nous faire profiter de son magnifique voyage !

Par intérim : M. M. S.

Concert des « Arts et Loisirs »

L'Association « Arts et Loisirs » a le plaisir de vous offrir un concert digne d'un grand intérêt. Donné par l'Orchestre des Jeunesse Musicales de Suisse, section de Genève, il interprétera avec beaucoup d'art et de conviction, Bach et ses fils :

NEUCHÂTEL

Du rapport du Département de l'instruction publique sur l'exercice 1960

Quelques miettes servies avec une incohérence qu'on voudra bien pardonner.

Commission consultative. N'a pas été convoquée en 1960.

Pénurie du personnel enseignant. Le 31 décembre 1959, 170 postes n'étaient pas pourvus de titulaires nommés. Un an plus tard : 189. 19 postes d'institutrices ont été confiés à des instituteurs. Différence de traitement à la charge de l'Etat.

Baccalauréat pédagogique. Il a été délivré en 1960 à 48 élèves, soit : Gymnase cantonal : 11 garçons, 20 filles ; Gymnase péd. Fleurier : 3 garçons, 2 filles ;

Son non-conformisme l'entraînait souvent à d'après discussions avec ses collègues, mais l'originalité de ses vues faisait immédiatement pardonner ce qu'elles avaient de bouleversant.

A sa famille et particulièrement à son épouse, à ses deux filles intitutrices, à ses deux frères instituteurs, nous présentons notre sympathie émue.

GENÈVE

Jean-Sébastien : *Cantate du Café*

Wilhelm-Friedemann : *Adagio et Fugue*

Carl-Philippe-Emmanuel : *Concerto pour clavecin en fa mineur*

Jean-Christophe : *Air et Quatuor de l'Enfance du Christ*

Jean-Chrétien : *Sinfonia en si bémol*

avec :

Gisèle BOBILLIER, soprano, Hélène MORATH, mezzo, Gérard DOESSEGER, ténor, Etienne BETTENS, basse, Liselotte BORN, clavecin

Dirigé par Robert Dunand, ce concert aura lieu le samedi 13 mai 1961, à 20 h. 30, au Conservatoire.

Nous engageons tous nos collègues amateurs de belle musique, à assister à cette manifestation propre à entretenir, sinon enrichir leur culture artistique.

On peut se procurer les billets d'entrée auprès de M. Mauerhofer, au Conservatoire même, au prix spécial de 1 fr. 10 à toutes les places. Jours et heures d'ouverture : du lundi 24 avril au vendredi 12 mai, de 9 à 12 heures et de 14 à 19 heures.

Fondé en 1951 à Genève, l'Orchestre des Jeunesse Musicales s'est acquis une place en vue par la qualité de ses programmes et la valeur de ses interprétations. Ses mérites dans l'exécution lui valurent la Médaille de l'Exposition Universelle de Bruxelles. De fréquentes émissions de Radio-Genève d'ailleurs, permettent à un large public de suivre son excellente activité que maintes fois la presse a soulignée avec beaucoup d'éloges.

R. Chabert.

NEUCHÂTEL

Gymnase La Chaux-de-Fonds : 7 garçons, 5 filles. Total : 48.

Certificat pédagogique. 14 instituteurs et 17 institutrices l'ont reçu.

Brevet d'aptitude pédagogique selon l'ancienne législation. 2 institutrices l'ont reçu.

Bâtiments scolaires. Les subventions versées à 33 communes se montent à un total de 973.443 francs.

Matériel général d'enseignement. L'Etat a subventionné de 20 à 60 % le matériel suivant : 80 tableaux d'école ; 16 machines à coudre ; 6 projecteurs de ciné-

ma sonore ; 4 appareils à projection fixe ; 8 écrans ; 730 clichés scolaires ; 3 pianos ; 1 magnétophone ; 3 appareils duplicateurs ; 16 machines à calculer (gymnase) ; 5 établis ; outillage pour les travaux manuels ; engins pour la gymnastique ; installations de basket-ball.

Rapport des inspecteurs. Il sera certainement remis, comme ces dernières années, au corps enseignant. Nous n'en relèverons que cette phrase encourageante : « ... les efforts constants de la très grande majorité du corps enseignant compensent très largement les désillusions provoquées souvent par le manque de compréhension de personnes qui ne se rendent pas compte de la difficulté de notre tâche. »

Absences. La moyenne du canton par élève est de 1,89. Minimum à Cernier : 0,74. Maximum à Fenin-Vilars-Saule-Engillon : 6,81.

Dépenses pour le matériel scolaire. Moyenne par élève pour le canton : 22 fr. 26. Minimum à Coffrane : 15 fr. 24. Maximum à Thielle-Wavre : 31 fr. 70.

Orientation professionnelle. Le Locle a créé son propre office confié à M. Pierre-André Duvanel.

Le 72 % des élèves libérables ont bénéficié de l'orientation professionnelle.

Université populaire. L'Etat lui verse une contribution de 10.000 francs.

Provenance sociale des étudiants des établissements scolaires cantonaux (Gymnase cantonal, Ecole normale, Université) :

Professions libérales et directoriales	24,1 %
Membres du corps enseignant, pasteurs	13 %
Artisans et commerçants	15,4 %
Employés et fonctionnaires	28,2 %
Agriculteurs et vigneron	6,3 %
Ouvriers et manœuvres	13 %

W. G.

Voyage aux Pyrénées

Course de printemps des instituteurs et institutrices

Lundi 9 avril

La ville du Locle s'éveille à peine. On entend ça et là de timides ronronnements de moteurs quand, tout à coup, un son plus profond, plus sourd s'affirme : le car apparaît dans la brume. Déjà les Chaux-de-Fonciers sont installés et nous occupons les places restantes, nous, gens du Locle, des Ponts-de-Martel et de La Brévine. Ailleurs dans le canton, deux autres véhicules vont quérir des voyageurs de Bienne, du Vignoble ou du Val-de-Travers. C'est à Lons-le-Saunier que se fera la répartition définitive.

Le long du Doubs, le car chemine tandis que des ouvriers matinaux se rendent à leur travail et que les térons du Défilé d'Entreroches pêchent patiemment dans l'eau noire. Nous laissons Pontarlier à notre gauche, quittons le Doubs pour nous engager sur le Haut-Plateau de Nozeroy et descendre ensuite sur Champanoise où l'Ain brille à travers les feuillus.

Un arrêt au bord du Cirque dominant Baume-les-Messieurs nous permet d'admirer tranquillement cet immense « Creux du Van » et d'apercevoir en contrebas l'abbaye créée au VIe siècle et qui s'enorgueillit d'avoir fourni les douze moines fondateurs de Cluny.

A Lons-le-Saunier, l'attente se prolonge ; aussi chacun a le loisir de se promener sous les arcades de la rue du Commerce. Enfin, voici les retardataires ! Chaque participant s'installe à la place qui lui est assignée et reçoit un itinéraire imprimé et des prospectus. Une

distribution de chansonniers encouragera tout un chacun à s'égosiller en chœur.

En pleine campagne, Louhans apparaît tout encombrée par les charrettes de paysans, les bancs de foire, les gros camions.

Enfin, voici la Saône et Tournus où nous déjeunerons gaiement avant d'entreprendre la visite de l'église Saint-Philibert. Cet édifice roman a un aspect un peu militaire et sévère mais n'en possède pas moins un charme certain que lui donnent ses deux tours élégantes et les arcatures lombardes. A l'intérieur, le narthex sombre contraste singulièrement avec la nef plus éclairée et rose, et le chœur aux cinq chapelles rayonnantes, de forme rectangulaire.

Encore sous le charme de cette visite, nous roulons sur l'animée Nationale 6 jusqu'à l'entrée de Lyon où nous quittons la vallée alluvionnaire de la Saône pour nous élever dans les montagnes du Beaujolais et redescendre au bord de la Loire.

Jusqu'à Thiers, le parcours sera très montueux et sinueux. Thiers est une ancienne ville étagée sur les flancs du ravin où coule la Durole, rivière dont l'énergie est employée depuis fort longtemps pour la coutellerie, industrie qui fait la renommée de la contrée.

La nuit tombante nous dissimule les profils caractéristiques des vieux volcans auvergnats tandis que nous atteignons Clermont-Ferrand dont nous voyions déjà les lumières à plus de quinze kilomètres avant de franchir l'Allier. Une odeur de caoutchouc nous signale la présence d'une importante industrie.

Nous prenons nos quartiers, puis un bon repas, avant de faire une promenade tardive en ville ou de nous abandonner aux bras de Morphée.

Mardi 10 avril

Nombre de participants au voyage se plaignent au petit déjeuner des fortes rumeurs du matin. En effet, ici, dès 4 heures, tout s'anime bruyamment : vélos, motocyclettes, autos, camions, tramways unissent leurs vrombissements, si bien qu'il n'est pas besoin de réveille-matin pour que chacun soit attablé à l'heure fixée.

En quittant la ville, les cars passent auprès de la basilique de Notre-Dame-du-Port, remarquable édifice des XIe et XIIe siècles. La cathédrale gothique a une belle couleur noire due à la lave de Volvic employée à sa construction.

Malgré le temps nuageux, il est décidé de faire l'ascension du Puy-de-Dôme, le plus haut volcan de la région des Puys, avec ses 1465 mètres d'altitude. Les cars, après avoir traversé Royat, entreprennent la dure grimpée (12 %). Le temps est bouché et ce n'est que par la lecture du Guide Michelin qu'on arrive à se convaincre de la beauté du panorama environnant. Même les cônes voisins sont voilés par les brumes et le sommet n'offre qu'un paysage mort. Personne, ni à l'hôtel, ni à l'observatoire, ni dans les ruines du temple que les Romains ont élevé ici à la gloire de Mercure.

Nous ne nous attardons pas au sommet car la route à parcourir est encore longue. Elle traverse une région désolée où croissent les bruyères géantes, les genêts, les aïrelles et les fougères et où paissent quelques troupeaux de moutons.

A Tulle comme à Brive, les rues étroites et animées nous contraignent à ralentir. On voit encore ici ou là les traces laissées par les récentes inondations. La Corrèze coule mollement et nous paraît aujourd'hui bien innocente.

Nous entrons dans le Périgord, une des contrées les plus riches du monde en vestiges préhistoriques. Ce serait un véritable péché que de passer en ces lieux sans s'arrêter à Lascaux. Dans ce temple de la préhistoire, le visiteur reçoit un choc émotionnel à la vue des premières peintures rupestres. Les représentations picturales sont dans un tel état de conservation qu'on pourrait croire que les artistes viennent de terminer leur travail. La calcite transparente donne à ces fresques un luisant, une fraîcheur inattendue. Le noir du manganèse se joue élégamment avec le rouge ou l'orange de l'ocre. Les animaux représentés le plus souvent sont des bœufs, des chevaux et des cerfs ; parfois ils sont superposés, ce qui prouve que les peintures sont d'époques différentes, les plus anciennes datant d'au

moins deux cents siècles. Mais nous sommes trop tôt arrachés à la contemplation par le guide qui, déjà, ouvre la porte de sortie et nous regagnons le car qui nous ramène à Montignac sur la brune Vézère.

En passant à Périgueux, nous distinguons les coupoles de la cathédrale Saint-Etienne, de style romano-byzantin, se détachant sur le ciel qui s'assombrit, et c'est de nuit que nous atteignons l'importante ville de Bordeaux.

Erratum

P. 251, 4e ligne. Lire : de **nouveaux** statuts et non de « nombreux » statuts.

JURA BENOIS

Bienvenue à de nouvelles collègues

Quatorze candidates ont obtenu leur brevet d'institutrice à l'Ecole normale de Delémont. Ce sont :

Mmes Marianne Droz, Biel ; Ariane Germiquet, Porrentruy ; Janine Germiquet, Berne ; Marie-Claire Gobat, Créminal ; Claudine Hirschy, Sonvilier ; Claudine Joliat, Courtételle ; Marguerite Leimer, Villeret ; Marianne Merz, Berne ; Jacqueline Miéville, Biel ; Janine Petitjean, Undervelier ; Sylvie Seiler, Malleray ; Madeleine Steiger, Delémont ; Elisabeth Steiner, Tavannes et Rita Surdez, Bassecourt.

Etant donné la pénurie actuelle dans le corps enseignant, ces nouvelles institutrices avaient été libérées de l'Ecole normale l'automne dernier pour être placées à la tête de classes sans titulaires.

De plus, 9 candidates ont obtenu le diplôme de maîtresses froebéliennes. Ce sont :

Mmes Dora Amstutz, Loveresse ; Claudine Favre, Berne ; Monique Giauque, Moutier ; Lucette Mathez, Malleray ; Catherine Moine, Porrentruy ; Geneviève Prêtre, Bassecourt ; Rose-Marie Terrier, Boncourt ; Lily Valet, Moutier et Elisabeth Widmer, Biel.

Toutes nos félicitations à ces nouvelles collègues à qui nous souhaitons une heureuse carrière.

H. D.

En feuilletant le rapport annuel 1960/61 de la Société des instituteurs bernois (SIB)

Le rapport annuel de la SIB vient de paraître. Nous pensons intéresser nos collègues romands en leur donnant ici un bref aperçu de son contenu. Voyons d'abord les

Questions scolaires et professionnelles

L'exercice écoulé, comme le précédent, revient sur le problème de la pénurie d'enseignants. Il y a, dans le canton de Berne, quelque 260 postes primaires non pourvus normalement. Que font les autorités scolaires pour remédier à la situation ? La Direction de l'Instruction publique, tout d'abord, a chargé l'Office cantonal de statistique de procéder à une enquête en vue d'établir un tableau aussi complet que possible de ladite situation et pour estimer avec autant d'exactitude que possible le nombre d'enseignants nécessaires au cours des prochaines années. Il semble ressortir de cette enquête que la capacité des institutions de formation d'instituteurs doit être augmentée, du moins pour l'ancien canton. De plus, des cours de formation accélérée ont été prévus. A l'Ecole normale de Berne-

JURA BENOIS

Hofwil, une classe préparatoire d'une année a été organisée pour permettre à des candidats doués, mais qui n'ont fréquenté qu'une école primaire, de se préparer, avec de bonnes chances de succès, à l'examen d'admission.

Questions de traitements

En février 1960, une révision partielle de la loi sur les traitements a augmenté les salaires d'environ 5 %. Au 1er janvier de cette année, l'Etat augmenta de 2 % les allocations légales de vie chère en les portant à 8 %, afin d'adapter les traitements à l'indice du coût de la vie.

Au cours de l'exercice, la Caisse d'assurance procéda à une révision des statuts grâce à laquelle l'âge de la retraite fut abaissé de 66 à 65 ans pour les hommes et de 64 à 63 ans pour les femmes.

Au début de l'année encore, l'ordonnance concernant les remplacements fut remaniée dans le sens d'une adaptation aux traitements revalorisés.

La vie de la société

La SIB a pris congé de son avocat-conseil, Me Walter Zumstein, qui a pris sa retraite après 48 ans de précieuse activité. Son successeur a été élu en la personne de Me Max Blumenstein.

Les maîtresses d'ouvrages et les maîtresses ménagères ont été intégrées à la SIB. Cette unité au sein de notre société — unique en son genre dans toute la Suisse — est fort heureuse et contribuera à la renforcer.

Pour assurer à son secrétariat un siège durable, la SIB a acheté un immeuble dans la vieille ville de Berne. La souscription ouverte parmi les membres, afin de remplacer une seconde hypothèque par un emprunt simple à taux moins élevé, a connu un succès réjouissant : plus de 400 000 francs ont été souscrits en quelques semaines.

Les préparatifs en vue de la construction au Rossfeld (Berne) d'un home scolaire pour enfants handicapés physiquement ont fait des progrès. Le chantier s'ouvrira cette année encore.

Restaurant CITY

Maison du Peuple
LA CHAUX-DE-FONDS

A 2 minutes de la gare. Tél. (039) 2 17 85

Restauration soignée Banquets

Salles pour sociétés et courses d'école

Maitres et élèves ont apporté une remarquable contribution aux collectes en faveur de l'Année mondiale du réfugié (170 000 francs récoltés dans le canton) et des lépreux (montant exact inconnu).

L'assistance judiciaire et les conseils juridiques ont été, une fois de plus, fort appréciés. Dans de nombreux cas, une aide efficace a pu être apportée à des collègues qui en avaient besoin.

Des prêts pour études et des secours pour cause de maladie ont aidé plusieurs collègues.

Effectif de la SIB au 31 mars 1961

	Hommes	Femmes
Ecole primaires	2014	1575
Ecole moyennes	837	175
Maitres de gymnase	198	4
Maitresse d'ouvrages		248
Maitresses ménagères		116
Divers	23	

Soit un total de 5190 membres sociétaires, auxquels s'ajoutent 634 membres contractuels :

Maitresses d'ouvrages à horaire réduit	395
Maitresses ménagères à horaire réduit	54
Maitresses froebeliennes	185

H. D.

DIVERS

Service de placement SPR

Quelle famille recevrait en pension, pendant les vacances d'été, jeune Autrichien de 14 ans ?

Offres à André Pulfer, Corseaux.

Service d'échange SPR

1. Le collègue danois Jørgen Knudsen, 6 Albrobakken, Herlev près Copenhague, désire échanger son appartement contre celui d'un collègue, l'été prochain. Lui écrire directement.

2. Maître soleurois louerait du 10 juillet au 20 août l'appartement d'un collègue de Lausanne ou environs (3 lits). Faire offres à André Pulfer, Corseaux (VD).

Enfin, de nombreuses demandes de séjour d'été pour enfants de collègues désireux de perfectionner leur français.

P.

Marche

coop
-op

avec

le progrès

Société suisse de médecine sportive

Sous le titre *Ombres et lumières du sport*, la Société suisse de médecine sportive organise à Biel, à l'occasion de l'HYPSA, un « symposium » consacré au sport, envisagé ou point de vue médical, pédagogique et social. Il aura lieu à l'aula de l'université les 7 et 8 juin. Les conférences du mercredi 7 juin s'adressent spécialement au corps enseignant (deux des conférences seront en français).

Renseignements et inscriptions auprès du Dr méd. G. Schönholzer, Blümlisalpstrasse 7, Mier/Biel.

Yvorne

Café-Restaurant du Torrent

Ses grands vins

Francis BORLOZ, prop. Tél. (025) 22240



HOTEL DE LA POSTE

SAINT-CERGUE

Ch. ECUYER, chef de cuisine. Cuisine soignée

Téléphone 99605 Cave réputée

Grande salle et jardin pour pique-nique

Chalet Heimelig

Spécialités crème

Restauration soignée

Tél. (039) 33350 H. RITTER

HOTEL DE LA VUE DES ALPES

Jura neuchâtelois - Alt. 1288 m.

A. WELTI Tél. (038) 71293

But idéal de courses

Hotel-Restaurant du Col des Mosses

Le relais gastronomique des Alpes vaudoises ouvert toute l'année.

Son grand restaurant, ses terrasses et sa situation. Grands parcs pour autos - 4 ski-lifts.

Tél. (025) 63192 E. STUCKI-DURGNIAT, prop.

Cherchons

jeunes couples éducateurs

pour diriger colonie de vacances. 3 ou 6 semaines. Juillet et août. Conditions agréables.

Ecrire avec références à Mme Mercanton, 6, av. Solange, Lausanne.

Télé-Monde S.A.

Télévision - Radio - Disques

LA CHAUX-DE-FONDS

104, avenue Léopold-Robert

Pour tous vos voyages, consultez

Véron Grauer Voyages

22, rue du Mont-Blanc, **Genève** - tél. 32 64 40

Egalement location d'autocars pour courses
d'école et sociétés

Venez passer vos vacances et week-ends dans la
plus belle région des Alpes vaudoises

Gryon Villars-Bretaye



Beaux champs de ski, nombreuses pistes de
descente balisées

Téleski Bretaye-Chamossaire

Téleskis Bretaye-Chaux Ronde (2 installations)

Téleski Lac Noir-Bretaye

Télésiège Bretaye-Petit Chamossaire

Chemin de fer Bex-Villars-Bretaye

L'Agence

Auderset & Dubois

GENÈVE, 16, pl. Cornavin

recommande ses beaux cars pour
vos **courses d'école**.

Demandez nos **Beaux Voyages**
été 1961.



En car de Luxe : GENÈVE - NICE,
40 fr. — GENÈVE - BARCELONE
— GENÈVE - TURIN.

POUR GRANDS ET PETITS

un

choix étonnant de courses

par les Chemins de fer veveysans

Vevey - Châtel-St-Denis

Vevey - Blonay - Chamby

Vevey - Les Pléiades (1400 m.)

Demandez le dépliant avec carte
et 8 projets de courses

Pour vos imprimés



une adresse

Corbaz s.a.
Montreux

GENÈVE
LAUSANNE-VILLE
LAUSANNE-GARE
MONTREUX



PAR AVION
15 JOURS TOUT COMPRIS

Les Baléares	Fr. 395.—
Iles Canaries	" 818.—
Costa Blanca	" 485.—
Costa del Sol	" 598.—
Tunisie	" 668.—
La Grèce	" 867.—
Soleil de Minuit	" 1275.—
L'Egypte	" 945.—

AIRTOUR SUISSE

**banque
cantonale
vaudoise**

Ouverte à tous - Au service de chacun
40 agences et bureaux

Les tableaux
modernes
en Eternit

palor

Niederurnen GL
Téléphone 058 / 4 13 22

Le service étranger: ses causes

Toutes les dissensions intérieures qui se produisirent en Suisse au cours du XVe siècle eurent la même cause : *l'opposition sociale et politique entre villes et campagnes*.

Exemple : les guerres entre Zurich et les Confédérés.

Conséquences des guerres de Zurich :

1. Zurich est ruinée.
L'industrie de la soie disparaît.
Le tissage du lin et de la laine tombent en décadence.
2. Les Confédérés vainqueurs sont épousés.
L'agriculture est ravagée ou négligée.
Done, *l'appauvrissement est général*.
Pour retrouver les ressources qui leur font défaut, *les Suisses s'expatrient*. L'émigration prend la forme du service étranger, qui devient un métier...

L'année 1515 met fin à la supériorité militaire de la Suisse. *Mariignan* marque le glorieux *point final d'une longue période de conquête*.

D'autre part, *la crise de la Réforme* va rendre impossible toute politique commune des cantons.

Conséquence : « Pendant plus de deux siècles, la Confédération va offrir le spectacle prodigieux d'un organisme plein de vie et de sévérité, arrêté net dans son développement, et qui se cristallise. » (W. Martin.)

Divisée, la Suisse cesse de jouer le rôle de grande puissance.

La Diète cesse d'avoir une politique.

Ses armées cessent de faire une œuvre nationale.

Le peuple perd le sens de l'intérêt général.

N'oublions pas que la Suisse, au XVIe siècle, est *un pays surpeuplé* (presque aussi populeuse que l'Angleterre). Le pays vit avec peine de sa seule agriculture. Les revenus qu'elle tire aujourd'hui de son industrie, elle les demandera à l'émigration, donc au service étranger. François Ier a eu 163 000 Suisses sous ses ordres.

Importance de l'alliance française pour notre pays

L'alliance française repose sur *une communauté d'intérêts*.

La politique française est dominée par la lutte contre l'Empire et l'Espagne, deux branches de la maison de Habsbourg, qui menacent l'équilibre européen. La France veut prévenir que la Suisse et ses cols ne retombent sous l'influence des Habsbourg.

La Suisse doit donc être indépendante.

Les Suisses doivent donc être unis.

La France va apaiser en Suisse les oppositions confessionnelles. Sa politique extérieure lui attire les sympathies des protestants. Elle inspire confiance aux catholiques par sa politique intérieure.

C'est ainsi que *l'alliance française deviendra, au cours du XVIe et du XVIIe siècle, un élément de notre unité nationale, le LIEN qui empêchera la Confédération de tomber en morceaux.* (W. Martin.)

Les bienfaits de l'alliance française

1. Elle fournit une issue à notre besoin d'expansion.
2. Elle nous sauve de l'intervention étrangère que nous auraient attirée notre désordre et notre anarchie.
3. Elle a maintenu notre tradition militaire.
4. Mettant un terme à notre politique de repliement, elle a rétabli les contacts avec la vie européenne, nous a rouverts aux idées et aux formes.
5. Elle a rendu possible l'essor du XVIIIe siècle.

Conclusion

« La longue histoire du service étranger est la démonstration péremptoire de ce fait : la Suisse peut, la Suisse doit pratiquer la neutralité politique ; elle ne peut pas, elle ne doit pas pratiquer l'isolement. De par la nature des choses et des hommes, elle n'est pas seulement nationale, elle est encore européenne... et le service étranger, à un moment donné de notre histoire, a été un trait de notre *visage européen*. » (G. de Reynold.)

Les origines d'une alliance

Août 1444¹. Deux chanoines de Neuchâtel se trouvant au conseil de Bâle se hâtèrent de revenir chez eux à l'approche de l'armée du dauphin Louis. Ils rencontrèrent le soir même ce fameux bataillon des 1600 Suisses, détaché de l'armée des cantons avec ordre de se jeter dans Bâle à tout prix.

« Grandement esbahis et marris fumes nous, trouvant cette bande tant petite ; au demeurant joyeuse et advenante. Oncques ne se vit jeunesse plus merveilleusement belle et accorte.

» Leur remontrâmes que l'ost du Dauphin comportait vingt et cinq, voire même trente mille Armagnacs, chaypoyant monts et vaulx par alementor la ville, et semblait une entreprise non humaine de vouloir, avec si petit réconfort, gaigner les portes à l'encontre de telle épouvantable multitude. Lors un des dits Seigneurs des Ligues répondit : « Si faut-il que ainsi soit fait demain, nous bâlèrons nos ames à Dieu et nos corps aux Armagnacs. »

Chronique canoniale de H. Purry, Neuchâtel.

On connaît la suite.

« Les Suisses combattirent comme des hommes, se défendirent comme des héros et se firent tuer comme des chevaliers », raconte le témoin Schamdocher.

Dès ce jour, le dauphin Louis se sentit de la sympathie pour les Suisses. Il comprit l'avantage qu'il avait à s'attacher un peuple si brave. Il leur offrit la paix, suivie bientôt d'une alliance.

Le premier pas était fait. Les Ligues suisses avaient trouvé un débouché pour leur turbulente jeunesse. Les rois de France allaièrent largement bénéficier par la suite de l'ardeur guerrière des Confédérés.

Service étranger et non service mercenaire

Jusqu'à la Révolution française, toutes les armées d'Europe étaient composées de mercenaires, c'est-à-dire de soldats professionnels, en Hollande comme ailleurs. Le Corps helvétique faisait seul exception, car il avait introduit le service obligatoire dès la naissance de la Confédération, en 1291. Les troupes suisses à l'étranger étaient formées de volontaires qui s'engageaient avec l'autorisation des autorités cantonales. Au reste, le terme de « mercenaire », souvent employé pour désigner les soldats suisses à l'étranger, est impropre. En Hollande, comme en France, ils servaient à titre d'alliés et d'auxiliaires permanents, en vertu d'un traité d'alliance offensive et défensive, qui dura plus d'un siècle avec les Pays-Bas, et 364 ans avec les rois de France et l'empereur Napoléon.

« Des mercenaires n'auraient jamais eu le dévouement des soldats du lontable Corps helvétique », a dit un historien français. Jamais le terme de mercenaire n'a été employé dans les traités d'alliance et dans la correspondance officielle. Le roi de France appelaît les Suisses « ses bons compères et amis, alliés et Confédérés, invincibles par la Grâce de Dieu ».

(*D'après la Revue militaire suisse, avril 1952.*)

¹ Cherche dans le manuel quel événement se passe en 1444. Situe-le sur la carte.

L'enrôlement La Belle Epoque !

Pendant longtemps, le service étranger fut pour nous la seule forme d'expansion possible. Il correspondait à un état d'esprit, à des mœurs, à une nécessité vitale.

1700. L'engagement exigeait un état civil sans tache et les can-
tons veillaient jalousement au maintien de la bonne réputation de
leurs troupes. A peine devenu homme, le jeune Suisse s'enrôlait
sous la cocarde de la France, de la Hollande, de l'Espagne, de la
Savoie.

Nulle contrainte n'était nécessaire
et les engagements se signaient sans
peine, tant était persuasive l'éloquence
des sergents recruteurs.

« Ils parcourraient les campagnes et
paradaient aux carrefours, brillants,
chevronnés, la canne à la main, le tri-
corne en bataille, le verbe haut et la
bourse pleine. Les uns vantaient le ser-
vice du Roy, la douceur du pays de
France, l'honneur de porter l'uniforme
rouge des Suisses « si fort estimé par
tout le royaume », d'autres faisaient le
tableau le plus alléchant de la vie large
et exempte de soucis des soldats de Hol-
lande. La foule des badaus écoutait,
ébahie, les appels des beaux sergents. »

Plus tard, les convois de recrues s'acheminaient par petites éta-
pes vers le régiment, vers la gloire.

D'après P. de Vallière.

*Le dessin représente un sergent racoleur du régiment Stuppa
(1672).*



Le serment

A son entrée en service, le soldat prête le serment de fidélité. En levant les trois premiers doigts de la main droite, il jure et promet de « bien et fidèlement servir le Roi, d'obéir aux chefs qui lui sont ou lui seront donnés par Sa Majesté, et de ne jamais abandonner ses drapeaux ».

La fidélité au drapeau

Fin du XVe siècle.

Au centre du carré hérisse de piques flottent les grandes bandières des cantons. Des hallebardiers aux manteaux héraldiques encadrent et protègent les bannerets, tous officiers supérieurs.

Voici le serment qui lie le soldat à son drapeau :

« Je veillerai sur la bannière.

» Si le banneret tombe, je la saisirai, je l'élèverai pour qu'elle flotte encore.

» Blessé, je la tendrai à un camarade.

» Je jure de ne jamais l'abandonner ni jour, ni nuit, dans la joie comme dans la détresse, dans l'honneur comme dans la misère, jusqu'à la mort.

» Que Dieu et que tous les saints me soient en aide. »

Questionnaire

1. Quelle importance revêt la bannière sur le champ de bataille et pourquoi importe-t-il qu'elle flotte toujours bien haut ?
2. Celui qui, au combat, abandonnait le drapeau et prenait la fuite était abattu sur place par ses camarades. Pourquoi ?
3. La maison d'un lâche ou d'un déserteur était rasée. Pour quelle raison ?
4. Pour nos soldats à l'étranger, le drapeau était un symbole. Que représentait-il à leurs yeux ?
5. Attachait-on toujours autant d'importance au drapeau, de nos jours ?
6. Pourquoi dois-tu découvrir au passage du drapeau ?

La discipline

Place aux « dompteurs de princes » !

Seules une éducation militaire approfondie et une stricte discipline rendent le soldat capable d'un effort soutenu.

Les ordonnances traditionnelles en vigueur dans les troupes suisses étaient à cet égard d'une inflexible rigueur.

Qu'on en juge plutôt :

« Tous officiers et soldats fréquenteront diligemment le service divin et sermon, et ceux qui se seront absentés volontairement ou sans juste cause seront sévèrement repris et condamnés à une amende. »

« Si aucun officier ou soldat blasphème contre Dieu ou parle contre la foy chrétienne, il aura la langue percée au fer chaud. »

« Tout officier ou soldat qui, étant en faction, déserte pour aller aux ennemis, aura les deux doigts dont il a fait le serment de fidélité coupés et puis sera pendu. »

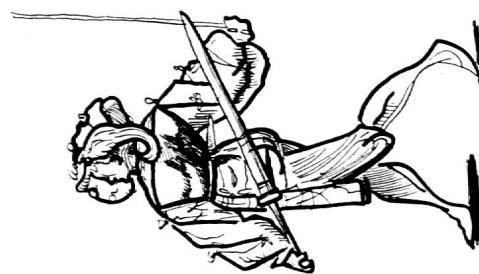
« Le soldat qui refusera d'obéir sera puni de mort, celui qui aura tiré l'épée contre un supérieur aura le poing coupé, s'il y a récidive. Les meurtriers ou empoisonneurs seront *rompus tout vifs.* »

Le fouet, les baguettes, l'estrappade, les oreilles coupées, toute la gamme des châtiments corporels figure dans ces articles impitoyables.

Fort heureusement, l'attachement des officiers à leurs hommes tempérait la dureté de ces ordonnances.

(*Règlement du régiment suisse de Saxonay, 1694.*)

Fifres aigus, tambours battants, fracas, voici les Suisses. Le vent enflamme leurs drapeaux, le soleil rit dans les hallebardes et Berne tremble sous leurs pas cadencés, et le bruit des canons sur le pavé ressemble au grondement de l'orage.



Qu'ils sont beaux. Habits rouges et blancs, jambes nerveuses, mollets saillant, jarret tendu, chausses et casques bigarrées, cuisses de fer, fesses rondes, reins d'acier, dos d'athlète, nuque de taureau, cheveux bouclés, barbe sauvage, moustaches en croc, car il faut ça pour la bataille et pour l'amour. Quelles plumes à leurs barrettes et quelles manches bouffantes à crevés, à rubans ! Lourdes épées érochées à la ceinture, dague sur le côté et devant, braquemart¹.

— La campagne est finie. On rentre. La gloire brille au bout des piques. Elle frissonne dans nos bannières, elle rit dans nos yeux et sur notre face aux rouges cicatrices..

Jules Baillois, Images.

¹ Épée à lame courte et large, en usage aux XIV^e et XV^e siècles.

Zwingli, aumônier des Géronnais, prit part aux guerres d'Italie de 1512 à 1515. Les désastres qu'y subirent ses compatriotes enflammèrent sa haine du service étranger. Devenu en 1518 prédicteur du Grossmünster de Zurich, il l'attaqua avec éloquence :

« Nos pères n'ont demandé la victoire qu'à Dieu et ils n'ont combattu que pour la liberté. Jamais ils n'ont reçu de paie pour égorguer des chrétiens. C'est de nos jours que le diable a mis au cœur des princes étrangers de nous tenir le langage de la flatterie. Ils nous appellent braves et nous raillent de nous tenir cachés dans nos rochers. « Prenez solde, disent-ils, et la plus belle récompense vous attend. » Voyez donc quelle a été notre récompense : à Naples, à Novare, à Milan, nous avons plus souffert en une génération que nos pères dans le cours de plusieurs siècles... Vous cherchez des excuses à votre inutile vagabondage, vous allégez votre simplicité, la pauvreté du pays que vous habitez ; eh ! comment se fait-il que ce pays ait suffi pendant des siècles à nourrir nos pères et qu'il ne suffise plus à notre entretien ? N'est-ce point que, tout en voulant une vie facile et brillante, chacun méprise aujourd'hui le travail ? L'égosme et l'envie se sont logés partout et les étrangers ne lignotent pas. Voyez-les entretenir notre mal et fomenter nos discordes ! S'il n'eût dépendu que d'eux, c'en serait fait aujourd'hui de la Confédération. Que dis-je ? ils veillent ; ils veillent à notre perte ; et c'est pourquoi l'affection me presse d'avertir ma patrie, pendant qu'il en est temps encore, et de vous conjurer de ne pas vous laisser vaincre par l'or et la corruption, vous que le fer et les hallebards ne sauraient dompter ! »

Extrait de *Honneur et Fidélité*, de P. de Vallière.

Questionnaire

1. Pourquoi la vie d'un paysan n'est-elle ni facile, ni brillante ?
Donne quelques exemples.
2. Quels avantages la jeunesse enrôlée sous les drapeaux croyait-elle trouver ?
3. De nos jours, les jeunes paysans abandonnent-ils la campagne ?
4. Si tel est le cas, où vont-ils s'établir ? A quels travaux se livrent-ils ?

Pendant les guerres de religion qui ravagèrent la France, le roi Charles IX et la cour furent surpris par la cavalerie huguenote à Meaux, près de Paris. Le régiment Pfyffer, appelé au secours, partit de nuit 45 kilomètres à marche forcée. Au matin, le régiment entoura la cour et se retira lentement sur Paris en repoussant les attaques des Huguenots. La cavalerie ennemie s'avança, dans ses charges successives, jusqu'à quelques pas des rangs suisses ; mais comme ceux-ci n'offraient nulle part une ouverture par où elle pût entrer, elle finit par abandonner l'entreprise. Vers minuit, le régiment arriva sain et sauf à Paris ; la cour l'y avait précédé en hâte, une fois le danger passé.

Un témoin oculaire raconte le fait de la manière suivante : « J'ai vu, je puis le dire, par l'exemple des Suisses, tout ce que peut la discipline militaire sur toutes sortes de personnes. Lorsque les six mille Suisses, qui apportaient le salut, arrivèrent à Meaux, j'avoue n'avoir jamais vu populace plus affreuse que ces gens-là ; ayant chargé leurs armes sur leurs épaules, ils avaient plus l'air de portefais que de soldats et semblaient incapables, non seulement de s'en servir, mais même de les porter. Dès qu'ils furent en ordre de bataille, ils m'apparurent comme d'autres hommes. Trois fois je les vis faire front contre l'ennemi, jeter sur lui tout ce qu'ils avaient sous la main, puis, au pas de course et la lance en arrêt, se précipiter sur lui comme des chiens enragés, sans qu'aucun d'eux ne soit jamais sorti du rang, animés d'un tel désir de combattre que l'ennemi n'osa pas attaquer. »

Histoire militaire de la Suisse.

La vie en campagne

Elle était loin d'être toujours agréable, ainsi qu'en témoignent ces quelques notes de Jean-Marc Bussy, de Crissier, voltigeur au 3^e régiment suisse durant la campagne d'Espagne.

Eté 1809. Bivouac des Châtaigniers. « Nous sommes couchés sur la terre labourée, à l'ombre de grands châtaigniers. C'est une terre jaune, qui fait que nous paraissions vêtus de nankin... »

« L'eau fait défaut. Nous cuisons la viande dans du vin rouge, qui est abondant. Quoique affamés, nous avons de la peine à la manger. Une corvée de cent hommes a ramené un troupeau de vaches. Nous aurons de la viande pour quelques jours. »

« Je me suis fait une paire de sandales avec du cuir frais de vache. Mais ces chaussures m'ont abîmé les pieds. Quand il faisait sec, je devais mettre mes pieds dans l'eau pour pouvoir me déchausser ; quand il pleuvait, il me fallait porter mes sandales à la main, parce que je glissais. Je n'ai pas été curieux d'en refaire ! Je préfère marcher nu-pieds. »

Bivouac de Lugo, dans les bryères. « J'arrive pieds nus, vêtu d'un mauvais pantalon de toile et d'une méchante capote prise aux Anglais. Je n'ai plus de linge. Depuis Orense, j'ai été douze jours sans que ma chemise ait pu sécher sur mon dos, et cinq jours sans nourriture. Je me sens bien faible... Je voudrais mourir... »

L'usage était alors courant de fournir aux capitaines, dans tous les pays, les sommes nécessaires à la solde et à l'entretien de leurs unités. Les capitaines sans fortune pouvaient alors remettre en état l'équipement et l'armement de leur unité, après chaque campagne. Précaution bien nécessaire ; car on peut aisément se figurer le délabrement des beaux uniformes, l'aspect des hautes guêtres blanches, des tricornes galonnés, des cheveux poudrés et des buffleteries en cuir verni, après les bivouacs sous la pluie, la boue des champs de bataille, les sanglants corps à corps, les longues marches dans la poussière, sous un ciel de feu. Les officiers suisses tenaient à la réputation de leurs hommes dont la belle tenue renforçait l'esprit de corps. Beaux, fiers et bien astiqués, ils représentaient dignement leur pays à l'étranger.

Les Suisses et l'argent

Devant Pierre Stuppa, colonel du régiment des Gardes Suisses, le ministre Louvois disait à Louis XIV :

— Avec l'or et l'argent que les Suisses ont reçu des rois de France, on pourrait pavé une route de Paris à Bâle.

— C'est vrai, répondit Stuppa, mais si l'on réunissait tout le sang que ceux de ma nation ont versé pour la France, on en remplirait un canal qui irait de Bâle à Paris.

Les questions de solde et les réclamations des cantons pour retard de paiement jouaient un rôle important dans les relations des cantons suisses avec leurs alliés.

Louis XIV, à sa mort, devait quatre-vingt millions de livres à ses régiments pour solde arriérée. Et chacun connaît le geste du roi Henri IV retournant ses poches pour bien montrer son dénuement. Beaucoup d'officiers furent obligés d'entretenir à leurs frais leurs unités qui n'avaient pas été payées pendant plusieurs années. Ils vendaient leurs terres et se ruinaient, engageaient leurs biens pour nourrir leurs soldats. Et les régiments continuaient à servir loyalement, « le ventre vide et la bourse plate ». »

Traditions

Réhabilitation d'un déserteur

Janvier 1774.

Le régiment des Gardes Suisses du roi se rassemble sur l'esplanade. Au son des tambours, les compagnies viennent se ranger une à une. Le drapeau flotte, entouré de sa garde d'honneur. Un ordre bref retentit. Les hommes s'alignent et s'immobilisent au port d'armes, têtes hautes et droites.

Dans le silence, une voix s'élève :

« Vu la sentence du Conseil de guerre du régiment des gardes-suisses du Roy assemblé jeudi trente décembre de l'année mil sept cent soixante-treize à neuf heures du matin, contre Etienne Allaz, convaincu du crime de désertion et condamné à être arquebusé, MM. les lieutenant-colonel et capitaines l'ont approuvé mais, pour des raisons à eux connues, ils ont bien voulu lui faire grâce de la vie, ont ordonné et ordonnent qu'au lieu d'être arquebusé il ait à compter dès ce jour huit ans à servir.. *Il sera cependant auparavant purgé du crime de désertion par la cérémonie du Drapeau...* »

Tandis que les tambours battent, le coupable s'avance, seul, devant le front des troupes. Il s'arrête face au drapeau. La dernière s'incline, le recouvre et le dissimile aux regards.

Une minute s'écoule, interminable, puis le drapeau se redresse. Réhabilité, le soldat rentre dans le rang. La cérémonie est terminée.

« L'usage que l'on fait du drapeau en pareil cas, à l'exemple des Anciens, écrit Vogel, porte avec soi tant d'efficacité et de respect, que celui qui a été ainsi réhabilité à la vue de la troupe ne peut jamais être exposé à aucun reproche sur le fait pour lequel il a été puni ou jugé. »

C'était le 11 septembre 1709 ; 120 000 alliés, avec 160 canons, commandés par le duc de Marlborough, le prince Eugène et le prince d'Orange, attaquent le maréchal de Villars, qui dispose de 90 000 hommes et de 80 pièces. Ils sont repoussés. Le prince d'Orange s'avance vers les six régiments suisses qui sont sous ses ordres. Il va au régiment de Gabriel de May, prend son drapeau des mains de l'enseigne : « A moi, mes amis », s'écrie-t-il, et il s'élance vers la palissade. De l'autre côté, attend le régiment Jean-Rodolphe de May. Les deux May, des Bernois, sont cousins. Leurs hommes sont des mêmes villages du Pays de Vaud et de l'Argovie. Il y a dans ces deux camps opposés des amis, des parents, peut-être des frères. Néanmoins, la lutte est engagée. May-France reçoit l'attaque de May-Hollande et riposte. C'est un terrible corps à corps. Les bleus de Hollande s'acharnent sur les rouges de France. Les hommes tombent par grappes, le canon les broie et les déchicote, les fossés se remplissent de cadavres. Finalement, les « Hollandais » reculent...

Pour l'ensemble des deux camps, 8000 Suisses sur 15 000 ne se relevèrent plus.

Maxime Raymond. Histoire de la Suisse.

Le sort de la bataille se décida autre part. La France la perdit. Les Suisses furent les derniers à quitter, sur ordre, le champ de bataille.

Jusqu'alors, les cantons avaient presque toujours pu empêcher semblables combats fratricides. Après Malplaquet, les gouvernements helvétiques introduisirent dans les traités une clause spéciale pour éviter le retour de telles scènes. Ce douloureux spectacle ne se renouvela qu'une seule fois, à Baylen, en 1808.

L'esprit de sacrifice

Georges de Montmollin

Enseigne au régiment des Gardes Suisses. Tué sur la place Louis XV, le 10 août 1792.

Deux jours avant, il écrivait : « Je serai **reçu** jeudi, 10 août, dans la cour du château. Ce jour est un grand jour pour la France et pour nous. Tout notre régiment sera aux Tuilleries. »

Georges de Montmollin, tout le régiment fut en effet aux Tuilleries... comme tous les autres régiments des Suisses furent toujours là où ils devraient être, à la place terrible, à la place d'honneur :

A Fornoue, où ils sauverent Charles VIII.

A Nancy, pourachever le Téméraire.

A Marignan, hérisson tout ensanglanté.

A la Bicloque ; à Pavie, à Cérisoles, où 6000 Suisses empêchèrent les Français d'être écrasés par Charles-Quint.

A Dreux.

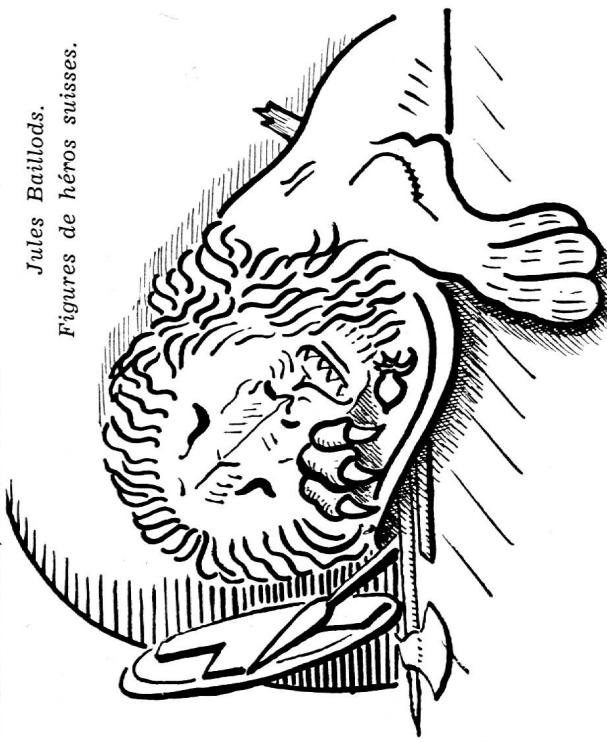
En 1567, le régiment Pfyffer sauve Charles IX à Meaux. Ils donnent à Henri IV la couronne de France. Ils sont en Valteilane avec Rohan. Avec Condé, à Rocroi. A Lutzen. A Mons. A Malplaquet. A Fontenoy. A Rossbach, où Planta et Diesbach couvrent la retraite des Francscais.

Courten. Reynold. Erlach. Reding. Muralt. Salis et Besenval.. Les Suisses, toujours là !

Et enfin, avec toi, Montmollin, jeune et si brave, aux Tuilleries, où, frappé par derrière, tu tombas, étreignant le drapeau, tandis qu'un grand lion de gloire hurlait, blessé à mort.

Jules Baillod.

Figures de héros suisses.



Traité d'alliance et capitulation militaire, 1803

...du Traité d'alliance.

Art. 1 : Cet article proclame à perpétuité paix et amitié entre la République française et la Suisse.

Art. 2 : La République française s'engage à défendre la Suisse en cas d'attaque.

Art. 3 : Si le territoire continental de la République française était attaqué, le gouvernement français, s'il le juge nécessaire, peut ordonner une nouvelle levée de gens volontaires et engagés de leur bon gré.

Art. 5 : Il ne sera accordé par l'une des deux puissances contractantes aucun passage sur son territoire aux ennemis de l'autre puissance ; elles s'y opposeront même à main armée, s'il est nécessaire.

Art. 6 : L'une des deux puissances contractantes ne pourra pas, après avoir requis les secours de son allié, conclure de paix à son insu. Art. 7 : Les parties contractantes s'engagent à ne faire aucune capitulation contraire au présent traité d'alliance. Les capitulations conclues ou à conclure avec Sa Majesté catholique et le Saint-Siège sont expressément réservées.

...de la Capitulation militaire.

Art. 1 : La République française entretiendra à son service 16 000 hommes de troupes suisses. Les hommes seront engagés librement et volontairement ; à l'expiration de leurs engagements, ils recevront leur congé absolu, s'ils le demandent.

Art. 6 : La solde sera la même que celle de l'infanterie française. Art. 7 : Les Suisses qui seront admis dans ces régiments devront être de l'âge de 18 à 40 ans, de la taille de cinq pieds deux pouces, ou 1 m. 678 mm., au moins, et n'avoir aucune infirmité. Ils contracteront l'engagement de servir fidèlement la République française pendant quatre ans ; à l'expiration de cet engagement, ils seront libres de se renager pour 2, 4, 6 ou 8 ans.

Art. 8 : Le colonel-général des Suisses sera nommé par le Premier Consul.

Art. 11, 12, 13 : Les autres officiers supérieurs seront également nommés par le Premier Consul ; les officiers subalternes selon les propositions des gouvernements cantonaux.

Art. 17 : L'uniforme des régiments sera déterminé par le gouvernement français.

Art. 18 : Les troupes suisses qui seront au service de la France ne seront jamais employées que sur le territoire continental de l'Europe. Art. 19 : Elles conserveront le libre exercice de leur religion et de leur justice.

Questions

Quel sens donnes-tu ici au mot « capitulation » ?

Quelles différences notes-tu entre le service étranger qui va naître de cette capitulation et le service étranger à ses débuts ?

A quel moment de notre histoire la Suisse n'a-t-elle pas pu remplir les conditions de l'article 5 du traité d'alliance ?

La décadence

Au lieu de rester une politique, le service étranger dégénéra. Il était devenu une industrie.

Sous le régime de l'Acte de Médiation, la Suisse devait fournir à Napoléon un contingent de 16 000 hommes. Mais le peuple était las des levées de troupes. Le recrutement n'était plus si aisés. Les autorités devaient souvent faire appel au dévouement de leurs administrés. Elles louaient les fonctionnaires qui favorisaient le recrutement et stimulaient les tièdes.

Compte de mes frais et déboursés pour les hommes que j'ai fournis au camp de Charney
Pour avoir été à Brux, pour boire bouteille, et pour 5 batz
ma journée,
Pour avoir payé du vin à Nicolas Ozenay 15 batz
Prix au secrétaire 3... pour le faire porter 2 limes
Payé pour le second que j'ai engagé 3 l. 10 fr.
Pour descendre à Tribourg, y coucher, 2 l.
en revenir le lendemain, 4 fr.
Pour entrer au Département, 4 fr.
Pour le billet de reue de la seconde reue 4 fr.

Total: 8 limes 18 batz

Les deux reue ont reue
Tous les deux la prime du gavement.
Flume, recruteur.

Au mois de juin 1812, 9000 Suisses participèrent avec la Grande Armée à la campagne de Russie; la plupart faisaient partie de la division Merle. Ils se couvrirent de gloire lors de la retraite, au **passage de la Béresina**.

Le major P. de Valliere écrit ceci :

« Le 4 novembre, la neige se mit à tomber et le thermomètre descendit à -21 degrés. On se heurta aux Russes à Smoliani ; le 24, l'avant-garde de Tchitchakof était rejetée sur Borisof. On apercevait au loin le cours sinueux de la Béresina. Mais l'ennemi avait eu le temps de détruire les ponts. Le retraite était coupée.

» C'est alors que nos soldats rencontrèrent les revenants de Moscou. Ils s'attendaient à retrouver la belle armée qu'ils avaient quittée au mois de juin. Ils ne virent qu'une immense misère, une cohue où tous les corps étaient mélangés, où les souffrances, les privations, en dissolvant les énergies, avaient détruit la discipline.

» Nos soldats comprirent alors qu'il leur faudrait protéger ces multitudes désarmées et leur ouvrir un passage à travers l'ennemi. La division suisse était tombée à 1600 hommes. L'empereur décida de tromper l'ennemi en faisant une démonstration en face de Borisof, et de jeter, pendant ce temps, deux ponts de chevalets près de Studianska, à deux lieues plus au nord. Le 25 novembre, les pontonniers et les sapeurs, des Tessinois en partie, se mirent à l'ouvrage, plongés jusqu'au cou dans l'eau glacée ; la moitié d'entre eux se noyèrent. Le 26, au soir, les ponts étaient terminés. Aussitôt les ordres furent donnés de faire passer les troupes les plus solides sur l'autre rive. Elles devaient s'y établir comme tête de pont et protéger le passage du reste de l'armée. C'étaient les corps d'Oudinot, de Victor et la Garde impériale, en tout 15 000 hommes. L'empereur, le visage soucieux, se tenait à l'entrée du pont. Quand s'avança la division suisse, il demanda à Merle :

» — Général, êtes-vous content des Suisses ?

» — Oui, Sire, ils sont aussi impétueux à l'attaque que tenaces dans la défense. Votre Majesté sera satisfaite.

» — Je le sais, reprit Napoléon, ce sont de braves soldats.

» Oudinot n'avait que 7000 hommes pour couvrir les routes de Zembin - Vilna et de Stachow - Borisof. Les Suisses formaient l'aile gauche du dispositif, appuyée au fleuve, sur la route de Borisof. Ils attendirent le jour, sans feux, sans vivres, serrés les uns contre les autres, écoutant croître la rumeur de foule de l'armée russe qui se massait derrière Stachow... »

Les Suisses remplirent vaillamment leur mission ; huit fois, ils partirent à l'attaque. Le 29, au matin, le gros de l'armée avait franchi les ponts. Il restait 300 Suisses qui regrettent l'ordre de constituer l'arrière-garde...
En 1811, le Petit Conseil de Lucerne décrète que « les fainéants, les débauchés, les rôdeurs de nuit, ... seront condamnés à servir pendant huit ans dans un des régiments suisses. Ceux qui se soustrairont au jugement par la fuite perdront leurs droits de citoyen. Celui qui favorisera la désertion devra fournir un remplaçant ou endosser lui-même l'habit rouge ». Quand on avait grisé la victime choisie, on lui glissait la cocarde dans la poche, et c'en était fait d'elle...

Tiré de la Rev. hist. vaud., 1895.

Les Suisses remplirent vaillamment leur mission ; huit fois, ils partirent à l'attaque. Le 29, au matin, le gros de l'armée avait franchi les ponts. Il restait 300 Suisses qui regrettent l'ordre de constituer l'arrière-garde...
(Tu trouveras dans ton livre de lecture, page 66, et dans ton livre d'histoire suisse, page 243, des récits se rapportant à cet épisode de la campagne de Russie.)

La garde pontificale

Le pape Jules II (1441 - 1512) crée en 1506 la Garde suisse pontificale, destinée à la défense du Saint-Siège. Les 200 hommes de cette compagnie portent encore aujourd'hui les costumes dessinés, dit-on, par Raphaël : le morion de cuivre ciselé, à crête, le pourpoint et les chausses à bandes rouges, jaunes et bleues, la demi-cuirasse.

En 1527, Rome fut mise à sac par les Jansquenets allemands. Le Pape, pris au dépourvu, ne put défendre la Ville Eternelle et se réfugia au château Saint-Ange. Les vainqueurs se répandirent à travers la ville, saccageant les églises, pillant et détruisant tout. Au Vatican, la Garde suisse s'était barricadée dans la basilique de Saint-Pierre. Les 200 soldats zurichois se défendirent avec acharnement pendant six heures, mais succombèrent sous le nombre. Ils furent égorgés jusqu'au dernier.

Suppression

Le Conseil fédéral, sous la pression de l'opinion publique, supprima le service étranger en 1859, lors des guerres de l'unité italienne, et rappela en Suisse les régiments suisses de Naples, les derniers, à part la Garde Suisse du Vatican, à servir sous un drapeau étranger.

Le principe

Théoriquement, le service militaire à l'étranger n'est pas interdit dans notre pays. Il n'est que limité.

Que dit la loi ?

Code pénal militaire. Article 94 :

« Tout Suisse qui, sans l'autorisation du Conseil fédéral, aura pris du service dans une armée étrangère, sera puni de l'emprisonnement. »

« Celui qui aura enrôlé un Suisse pour le service militaire étranger ou aura favorisé l'enrôlement sera puni de l'emprisonnement pour un mois au moins et de l'amende. »

Questionnaire

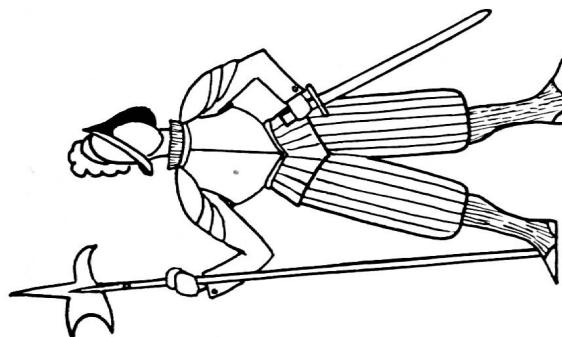
1. A quel âge Jules II fonda-t-il la Garde pontificale ? Qu'en penses-tu ?
2. Dessine le garde ci-contre : colorie ton dessin.
3. En 1527, de quelle religion étaient les Zurichois ? et pour la défense de quelle religion mourraient les gardes zurichois du Pape ?
4. A quel autre massacre de soldats suisses la fin héroïque des 200 gardes du Vatican te fait-elle penser ? Note lieu, date, monument qui rappelle cet événement.

Aujourd'hui :

Les sentinelles suisses montent toujours la garde aux portes du Vatican, armées de la hallebarde et de l'épée.

Pourtant, les recrues s'entraînent au tir au mousqueton et pratiquent les sports. Troupe d'apparat, la Garde pontificale

est la seule survivance du service militaire suisse à l'étranger. Elle a survécu, car elle est le symbole du dévouement



Service militaire à l'étranger

Suppression

Le Conseil fédéral, sous la pression de l'opinion publique, supprima le service étranger en 1859, lors des guerres de l'unité italienne, et rappela en Suisse les régiments suisses de Naples, les derniers, à part la Garde Suisse du Vatican, à servir sous un drapeau étranger.

Le principe

Théoriquement, le service militaire à l'étranger n'est pas interdit dans notre pays. Il n'est que limité.

Que dit la loi ?

Code pénal militaire. Article 94 :

« Tout Suisse qui, sans l'autorisation du Conseil fédéral, aura pris du service dans une armée étrangère, sera puni de l'emprisonnement. »

« Celui qui aura enrôlé un Suisse pour le service militaire étranger ou aura favorisé l'enrôlement sera puni de l'emprisonnement pour un mois au moins et de l'amende. »

La pratique

Actuellement, le Conseil fédéral n'accepte pas de délivrer des autorisations pour servir sous un drapeau étranger. Ce serait en effet contraire à la neutralité de notre pays que de fournir des hommes à tel ou tel pays ; ce serait favoriser un parti plutôt qu'un autre. De plus, ce serait dégarnir les effectifs parmi les plus jeunes de notre armée.

Une exception est faite cependant pour la Garde Suisse du Pape, qui est une troupe de parade d'une centaine d'hommes seulement.

Des officiers suisses à l'étranger

Un certain nombre d'officiers suisses vont accomplir des stages à l'étranger pour perfectionner leur métier (exemples : à l'Ecole Supérieure de Guerre, à Paris ; au Staff College, à Washington). Ces officiers ne sont pas soumis aux lois militaires des pays où ils séjournent, mais bien aux lois militaires suisses. Ce ne sont donc pas des mercenaires.

Origine du service étranger

- Quelles guerres affaiblirent la Suisse au XV^e siècle ?
- Quelles furent les conséquences de ces guerres, qui appauvrirent les cantons ?
- De quoi vivaient les cantons campagnards ?
- Pourquoi les habitants de ces cantons devaient-ils s'exporter ?
- Qu'offraient les pays étrangers aux soldats qui s'engagèrent sous leurs drapeaux
 - pendant le service ?
 - après le licenciement ?
- Dans quelle bataille le futur roi de France (lequel ?) apprit-il à connaître la bravoure des Suisses ? Cite le lieu et la date.
- Quelle réputation avaient les soldats suisses à l'étranger ?
- Quelles denrées vitales les pays étrangers s'engageaient-ils à livrer à la Suisse ?

Résumé

Appauvrie par les guerres de ... de 14... à 14..., la Suisse ne peut nourrir tous ses habitants, qui doivent donc ...
 Les pays étrangers fournissaient alors un débouché aux Confédérés : le service ... Les Suisses étaient réputés pour leur ... et leur ... Le Dauphin ... avait appris à connaître ces qualités lors de la bataille de ... en ...
 Dès le XV^e siècle, le service étranger devint une industrie nationale. Les pays voisins, en échange de leurs services, offraient aux soldats suisses des ... et des ... et au pays les denrées vitales, le ... et le ...

Fin de la période des conquêtes suisses

- Quelle bataille mit fin aux conquêtes des Confédérés ? (lieu, pays actuel, date, adversaires)
- Quel corps de troupe vint à bout du courage de l'infanterie suisse dans cette bataille ?
- Quel événement religieux va partager la Suisse en deux camps à la même époque ?
- Quel réformateur fut un adversaire du service étranger ?
- Où en avait-il vu tous les mauvais côtés ?
- Quelles guerres suivirent l'introduction du protestantisme en Suisse allemande ?
- La Réforme apporte-t-elle à la Suisse un renforcement ou un affaiblissement ?
- Quel rôle la Suisse cesse-t-elle de jouer dès cette époque ?
- Comment appelle-t-on un pays qui ne veut pas lutter contre ses voisins, mais vivre en bonne harmonie avec chacun ?
- Par quel moyen la Suisse affaiblie et divisée va-t-elle pouvoir se maintenir au centre de l'Europe ?

Résumé

En ..., à ..., les Suisses sont vaincus par l'armée ..., sous les ordres de L'... était venue à bout de l'infanterie. Cette défaite met fin à la période de conquêtes.

En outre, la ... divise la Suisse en deux camps : les ... et les Les guerres de ... vont affaiblir notre pays et l'obliger à abandonner sa politique d'expansion. La Confédération du ... siècle devient un état ... Cependant, le service ... va fournir à la Suisse le moyen de maintenir son unité et sa tradition militaire. Il avait pourtant été combattu par le réformateur ... qui en avait vu tous les mauvais côtés lorsqu'il accompagnait les troupes suisses en qualité d'..., lors des campagnes d'....

Questionnaire III

L'alliance française

- Contre qui la France était-elle en lutte continue ?
- Où va-t-elle trouver les mercenaires nécessaires au renforcement de son armée ?
- Quelle partie de notre sol les Français voulaient-ils garder sous leur influence ?
- Que signèrent alors la France et la Suisse ?
- Où se trouvait le siège de l'ambassade de France en Suisse ?
- Quels ont été pour nous les bienfaits de l'alliance française ?

Résumé

Pour se procurer les soldats nécessaires à sa lutte contre les... et les..., et pour garder sous son influence les... des Alpes, la France s'allie avec la Suisse.

Alliances franco-suisses et quelques hauts faits des Suisses au service de la France

- Bataille de Marignan.
- François Ier signe la paix avec les Suisses.
- 1521 : Alliance franco-suisse.
- 1544 : Bataille de Cérisoles. Victoire de l'armée française (qui comptait 4000 Suisses) sur l'armée impériale.
- 1567 : Retraite de Meaux. Le régiment de Pfyffer, le « Roi des Suisses », couvre la retraite du roi de France menacé par la cavalerie huguenote.
- 1602 : Renouvellement de l'alliance par Henri IV.
- 1663 : Renouvellement de l'alliance entre Louis XIV et les Suisses à...
- 1792 : Massacre des Tuilleries, le...
- 1803 : Traité d'alliance et nouvelle capitulation.
- 1812 : Bataille de la Bérésina. Lors de la campagne de... en...

Questionnaire IV

Transformation et décadence du service étranger

- Quelles armes, nouvelles sur le champ de bataille, vinrent à bout du courage de l'infanterie suisse à Marignan ?
- Cite les premières armes à feu.
- Quelles armes blanches disparaissent devant ces armes nouvelles ?
- Sais-tu ce qu'est une salve ?
- Pour tirer une salve, il fallait une grande discipline. Comment nomme-t-on la discipline mécanique que l'on inculque aux soldats ?
- Les princes étrangers qui utilisaient les mercenaires suisses pouvaient-ils toujours leur payer leur solde ?
- Dans quel état d'esprit se trouvaient les soldats non soldés ?
- Penses-tu que la nouvelle discipline plaise aux soldats rêvant d'aventures et de gloire ?
- Qu'est-ce que *l'esprit de corps* ?
- Quels sentiments animaient le soldat appartenant à un régiment célèbre ?
- Dans quelle bataille voit-on des Suisses aux prises avec d'autres Suisses ?
- Au service de quels pays les Suisses combattaient-ils dans cette bataille ?

Résumé

Les armes à feu font leur apparition au... siècle et transforment complètement la tactique : la..., la... et la... disparaissent et sont remplacées par le... et la... Les tirs par... obligent les corps de troupe à une plus grande... obtenue par le.... Cette transformation est aussi visible dans l'uniforme, identique pour tous les soldats, où les grades sont plus apparents ; l'engagement est signé pour une période fixe.

Au XVIII^e siècle, le service étranger perd de son importance. Les soldats sont moins ou pas... d'où leur mécontentement. L'ancienne... militaire fait place à l'... d'appartenir à un régiment célèbre. On verra même Suisses de... se battre contre Suisses de... à la bataille de... en...

LES TRANSPORTS

Allaman-Aubonne-Gimel

vous conduisent rapidement
des rives du lac aux forêts jurassiennes

Service de courses hors réseau
Courses régulières à la plage d'Allaman
et au Signal de Bougy durant la belle saison
Service d'excursions à destination du Marchairuz

Tous renseignements par
Transports AAG. Gare d'Aubonne
Tél. (021) 7 80 15

L'Aide aux enfants suisses de l'étranger et placements de vacances cherche des

moniteurs et monitrices

moniteurs et monitrices auxiliaires

pour une colonie de vacances à DAVOS, Maison von Sprecher,
4 semaines, à partir du 8 août ; possibilité de remplacement
avant la fin de la colonie.

Pour des groupes isolés, localités non encore fixées. 4 semaines ou moins, pendant la période du 1er juillet au début de septembre.

Connaissance du français et quelques notions d'italien désirées. Les moniteurs n'ont pas à s'occuper de la cuisine mais se chargent avec les enfants des petits travaux ménagers. Indemnité journalière et voyage payé. Assurance-accidents durant le voyage et le séjour.

Inscriptions : Pro Juventute - Secours aux Suisses, Seefeldstrasse 8, Zurich 8. Tél. (051) 32 72 44.

**Essayez
la nouvelle
SMITH-CORONA
Galaxie**

Echange
Location
Occasions

Location déduite en cas d'achat

Place St-François
Tél. (021) 23 54 31



Guiraud
machines à écrire
LAUSANNE

**pour de belles excursions
une seule adresse**

Les voyages kaesermann

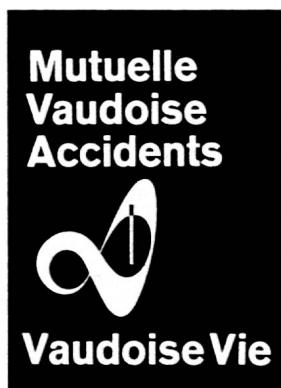
lausanne

tél. (021) 23 32 08

avanches

tél. (037) 8 32 29

accidents
responsabilité civile
maladie
famille
véhicules à moteur
vol
caution



La Mutuelle Vaudoise Accidents a passé des contrats de faveur avec la Société pédagogique vaudoise, l'Union du corps enseignant secondaire genevois et l'Union des instituteurs genevois

Rabais sur les assurances accidents

assurances vie



Directement de la fabrique

Musette

Malgré la haute qualité, prix extrêmement avantageux.

- Economie en évitant le bénéfice des intermédiaires
- 85 ans d'expérience

Demandez notre catalogue gratis No. 16

BON

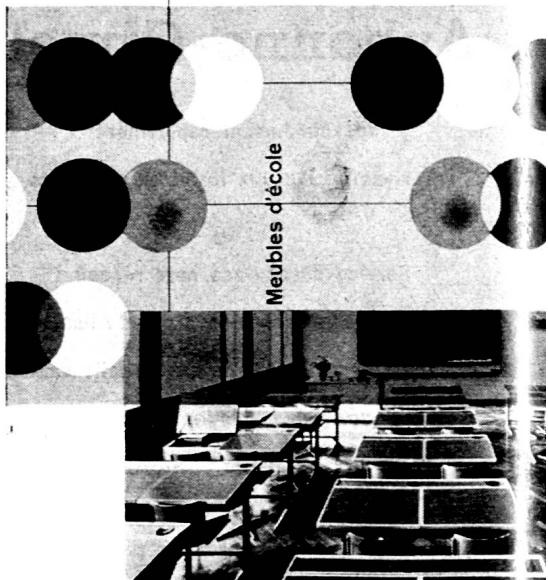
A Guy-Robert, Fabrique Musette, La Chaux-de-Fonds 16

Envoyez-moi GRATIS votre catalogue No. 16 richement illustré contenant le choix complet des montres Musette de toutes catégories de prix et d'exécution.

Nom: _____
Profession: _____
Adresse: _____

A expédier dans enveloppe ouverte affranchie à 5 cts.

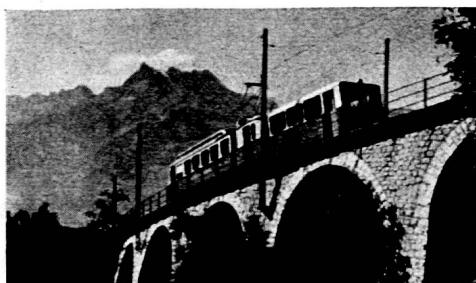
bien conseillés - bien servis



bigla

BIGLER, SPICHIGER & CIE SA

BIGLEN (BE) - Tél. (031) 68 62 11



Les automotrices du chemin de fer AIGLE - LEYSIN desservent une région idéale pour courses d'écoles et touristiques : Plateau de Prafandaz, lacs d'Aï et de Mayen, La Berneuse, tours d'Aï et de Mayen.

Tarif pour écoles en 2e classe

Parcours	1er degré jusqu'à 16 ans	2e degré de 16 à 20 ans
Aigle	S. C.	A R
Leysin-Village	0.80	1.20
Leysin-Feydey	1.00	1.50

Billets d'excursion, valables un jour : Aigle - Leysin - Berneuse (Aï), 2048 m., en téléférique, à Fr. 7.50 - Enfants Fr. 4.00

Du 15 au 29 juillet

Tous en Grèce

15 jours pour 490 francs

voyage et pension comprise.
Lausanne-Venise (train), Venise-Le Pirée (bateau, cl. touriste), visite d'Athènes.
9 jours à la plage de Xylokastron : village de vacances, sous tentes ou bungalows ; nombreuses excursions facultatives intéressantes. Demandez de renseignements ou prospectus détaillé à :

Voyages Mme A. Borel, Charmilles 9
Prilly/Lausanne. Tél. (021) 25 96 07.

M. ROGER GFELLER

instituteur, accompagnateur, Batelière 12
Lausanne. Tél. (021) 26 53 38.

PHOTOGRAPHIE REYMOND S.A.

LAUSANNE (SUISSE)



illustrateurs de l'impression typographique depuis

1890